

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE PERMIS DE CONSTRUIRE

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE COMPOSÉ D'UN BATIMENT DE BUREAUX ET ENTREPOT QUI CONSTITUERA LE SIEGE SOCIAL D'UNE ENTREPRISE

Présenté par la Société JMG PARTNERS

ENQUÊTE du 23 Mars 2021 (8h30) au 23 avril 2021 (16h30) soit 31 jours

Arrêté municipal du 24 février 2021

PROJET : Sur le PAE de la Dombes à MIONNAY, le projet a fait l'objet d'une demande de Permis de construire n° PC00124820V0015 enregistrée le 27 novembre 2020 par la commune de MIONNAY, pour la réalisation d'un ensemble immobilier composé d'un bâtiment de bureaux, d'un entrepôt de négoce et de locaux techniques associés qui constituera le siège social d'une entreprise. Le projet d'une surface de plancher de 14 834 m² s'implante sur une parcelle de terrain d'une surface de 32 398m². Il est composé d'un ensemble de bureaux en R+2 et de deux cellules de stockage. Le site emploiera environ 120 personnes.

Le projet est soumis à deux demandes d'autorisation administratives distinctes composées de deux dossiers distincts :

- **Permis de construire composé :** dossier de demande de permis de construire, l'étude d'impact du projet et son résumé non technique, l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale, le mémoire en réponse du pétitionnaire, les avis des services
- **Enregistrement ICPE (autorisation d'exploiter) :** les pièces transmises au service des Installations classées de la préfecture pour enregistrement et déclaration de la future activité ;

La présente enquête publique, organisée par la mairie de Mionnay porte sur le permis de construire, la Préfecture de l'Ain ayant en charge l'instruction du dossier d'enregistrement et déclaration de cette Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

Le public peut prendre connaissance du dossier :

1/ A la mairie de Mionnay, Place Alain Chapel, 01390 Mionnay (siège de l'enquête), pendant toute la durée de l'enquête du 23 mars au 23 avril 2021 du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 - le vendredi de 13h30 à 16h30- ainsi que le samedi 10 avril de 8h30 à 12 h.

Un poste informatique en mairie de MIONNAY permettra l'accès aux documents du projet. Un dossier papier sera également mis à disposition.

2/ Sur le site internet dédiée à l'enquête publique : <http://pc-paedeladombes.enquetepublique.net>

Pour ce qui est de la procédure d'enregistrement au titre de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, l'ensemble du dossier d'enregistrement sera mis à disposition du public :

- en mairie de Mionnay
- sur un site internet à l'adresse suivante : <http://icpe-f1-paedeladombes.consultationpublique.net> où un registre électronique sera également disponible

Demande d'information sur le projet : M. Meryl GAGNIERE, Directeur de programmes, société JMG Partners -Tél : **01 40 75 01 27**

PERMANENCES POUR L'ENQUETE PUBLIQUE à la mairie de Mionnay - place Alain Chapel : mardi 23 mars de 10 heures à 13 heures et vendredi 23 avril de 13 h 30 à 16 h 30.

Mme Odile ROCHER, experte en management environnemental a été désignée par le Tribunal administratif de Lyon pour conduire l'enquête publique.

Tél : **06 84 82 17 28,**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra déposer ses **OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** jusqu'à la clôture de l'enquête, à sa convenance, :

- pendant la permanence de la commissaire-enquêtrice, oralement ou par écrit
- hors de la permanence :
 - sur le registre papier accessible en mairie de Mionnay aux horaires d'ouvertures de la mairie
 - sur le registre dématérialisé accessible par internet sur le site : <http://pc-paedeladombes.enquetepublique.net> également accessible sur un poste informatique mis à disposition du public en Mairie de Mionnay, ou depuis son propre ordinateur
 - par téléphone aux jours et heures ouvrables de la mairie de Mionnay
 - par courriel en les adressant à l'adresse mail suivante: pc-paedeladombes@enquetepublique.net
 - par courrier postal adressé à la Mairie de Mionnay à l'attention de la commissaire-enquêtrice

Les observations envoyées par courriel à l'adresse mail ci-dessus seront automatiquement basculées sur le registre dématérialisé pour la durée de la présente enquête

Les observations et propositions du public transmises par voie postale seront annexées au registre d'enquête papier disponible en Mairie de Mionnay; celles transmises par voie électronique seront consultables, au fur et à mesure, sur le registre dématérialisé. Les observations et propositions du public seront intégrées par la commissaire-enquêtrice dans son rapport et conclusions

RÉSULTATS : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables sur le site internet <http://pc-paedeladombes.enquetepublique.net> et en mairie de MIONNAY.

DÉCISIONS : Le Maire de MIONNAY disposera d'un délai de trois mois, à compter de la réception du rapport d'enquête publique pour accorder ou non le permis de construire.